

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BEAUPONT – ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté du 18/10/2019, le Maire de la commune de BEAUPONT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le projet d'élaboration du PLU et l'abrogation de la carte communale de la commune de BEAUPONT pour une durée de 31 jours consécutifs, à partir du 14 novembre 2019 et jusqu'au 14 décembre 2019 inclus.

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du PLU, éventuellement amendé, et l'abrogation de la carte communale seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

Personne responsable du projet : M. le Maire, Georges GOULY

Monsieur Roger FARJOT, Directeur Général de collectivités locales en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 26 septembre 2019.

Les pièces des deux dossiers ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de BEAUPONT. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (de 9h à 12h, les lundi, jeudi, vendredi et samedi), et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de BEAUPONT à l'adresse suivante : « Mairie de BEAUPONT – A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention « Ne pas ouvrir ») – 331 Rue Principale, 01270 Beaupont ».

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant à l'adresse mail suivante :

enquetepubliqueplu@beaupont.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes, salle du conseil municipal, en mairie de BEAUPONT :

- Jeudi 14 novembre de 9 à 12 h
- Mercredi 20 novembre de 9 à 12h
- Vendredi 29 novembre de 15 à 18h
- Vendredi 13 décembre de 15 à 18h
- Samedi 14 décembre de 9 à 12h

Les dossiers peuvent être consultés sur le site internet de la commune : <https://www.beaupont.fr>

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de BEAUPONT le rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de l'Ain et au Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Le rapport ainsi que les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de l'Ain, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le présent avis sera publié par voie d'affichage sur les panneaux d'information de la mairie, siège de l'enquête publique, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans les journaux « Le Progrès » et « Voix de l'Ain » diffusés dans le département de l'Ain. Il sera publié sur le site internet de la commune de BEAUPONT.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la seconde insertion.

Un certificat d'affichage établi par le maire sera également inséré au dossier.

Monsieur le Maire : Georges GOULY